

Fiche d'Informations Utiles Fix21

Cette fiche d'informations utiles contient les modalités et tarifs du produit Fix21 tels qu'applicables au 01/11/2024.

Lors du début de votre contrat

Prime

- Minimum 10.000 EUR – maximum 750.000 EUR.

Frais

- 100 EUR frais d'entrée fixe.
- Maximum 2,00% coûts d'entrée pour le courtier

Fiscalité

- 2,00 % sur les primes si le preneur d'assurance est une personne physique ou de 4,40 % si le preneur d'assurance est une personne morale.

Pendant la durée de votre contrat

Taux d'intérêt

- Taux d'intérêt garanti : 2,6% pendant 8 ans après le paiement de la prime
- Pas de participation bénéficiaire

Coûts d'un rachat partiel

8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 5,00% pendant les 5 premières années. Après chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1,00%.
- Minimum de 75 EUR* de frais.

A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

8 premières années du contrat

- 30% précompte mobilier sur une rente fictive de 4,75% par an.
- Éventuellement une indemnité conjoncturelle.

A partir de 8 ans et 1 jour après conclusion du contrat

- Pas de précompte mobilier.

Divers

- Une taxe d'abonnement annuelle de 0,0925% de la réserve pour les contrats avec plus de 8 ans.

Lors de la fin de votre contrat

Prestation Décès

- Pas de frais
- Pas de précompte mobilier

Prestation Vie

8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 5,00% pendant les 5 premières années. Après chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1,00%.
- Minimum de 75 EUR* de frais.
- Éventuellement indemnité conjoncturelle.

A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

8 premières années du contrat

- 30% précompte mobilier sur une rente fictive de 4,75% par an.

A partir de 8 ans et 1 jour après conclusion du contrat

- Pas de précompte mobilier.